



**Résolution 328 (1966)<sup>1</sup>**

## **Réponse au quatorzième rapport d'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant examiné le 14<sup>e</sup> rapport d'activité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et le rapport de sa commission de la Population et des Réfugiés lui portant réponse ;

Ayant entendu avec intérêt l'exposé du Haut Commissaire ;

Constatant avec satisfaction les résultats obtenus dans l'exécution du dernier grand programme d'aide aux "anciens" réfugiés européens qui a reçu son appui (Rec. 329) et celui du Comité des Ministres (Rés. (62) 40) ;

Considérant le nombre et la complexité des nouveaux problèmes auxquels le Haut Commissaire a à faire face en dehors de l'Europe, en particulier dans les régions en voie de développement,

Constata que le Haut Commissaire a réalisé des progrès dans l'exécution de sa mission fondamentale de protection internationale et d'assistance matérielle aux divers groupes de réfugiés dans le monde ;

Rend hommage à la manière pratique avec laquelle le Haut Commissaire aborde les nouveaux problèmes de réfugiés auxquels son organisation est confrontée en nombre croissant ;

Apprécie le fait que les réfugiés européens non installés continueront à bénéficier d'une assistance adéquate ;

Suit avec une particulière attention l'évolution de la situation des réfugiés en Afrique et en Asie et renouvelle au Haut Commissaire l'assurance de son appui dans l'accomplissement de sa tâche humanitaire.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 29 septembre 1966 (14<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 2129](#), rapport de la commission de la Population et des Réfugiés). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1966 (14<sup>e</sup> séance).

